



Séance du Jeudi 02 Août 2023

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lagarrigue

Sous la Présidence du Maire, Vincent COLOM ; secrétaire de séance, Bruno EMILE dit BIGAS

Nombre de conseillers : 19 - Présents : 15

Présents : Mesdames Martine PIOVESAN, Fabienne DAUZATS-PERROT, Claire JULIEN, Karine EPIPHANE, Sandrine VACHERESSE, Sonia ENJALBERT, Jacqueline PENAUD, Virginie CARRIE

Messieurs Vincent COLOM, EMILE dit BIGAS, Bernard HOULES, Christian BRU, Xavier SENTIS, José GRANADO.

Absents excusés : Christelle CABANIS (Procuration à Vincent COLOM), Bernard AZAM (Procuration à Bruno EMILE dit BIGAS), Jacques MONTAMAT (Procuration à Martine PIOVESAN), Arnaud MUINER (Procuration à Xavier SENTIS), David LOPES (Procuration à Fabienne DAUZATS-PERROT).

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 06 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (20/35) – Agence Postale Communale
- ✓ Complément demande de subvention FAVIL 2023
- ✓ Recensement population 2024 – Coordonnateurs communaux
- ✓ Questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (20/35) Agence Postale Communale



Monsieur Le Maire indique avoir reçu le 20 juillet 2023 une demande de mutation à effet au 01 octobre 2023 de l'agent qui gérait l'agence postale communale et avait en charge la communication.

Considérant la nécessité de maintenir l'ouverture de l'agence postale communale et de prévoir une période de tuilage entre les 2 agents,

Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 04.09.2023, un emploi permanent de gestionnaire d'agence postale communale dans le grade d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps non complet, à raison de 20 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE à compter du 04 septembre 2023 de créer un emploi permanent à temps non complet (20/35^{ème}) de catégorie C au grade d'adjoint administratif territorial, chargé de la gestion de l'agence postale communale,
- PRECISE que cet emploi pourra également être pourvu par un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- AUTORISE, dans l'hypothèse du recrutement infructueux de fonctionnaires et en raison des besoins du service, Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent et précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 1 an renouvelable expressément, dans la limite de 6 ans. La rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif (catégorie C) en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.
- PRECISE que la modification du tableau des effectifs fera l'objet d'une délibération ultérieure, dès le recrutement effectué et le grade de l'agent retenu connu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

Complément demande de subvention FAVIL 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07 février 2023, une demande de subvention relative au programme de modernisation et de sécurisation de l'impasse René Charlier et de la rue Jean Moulin a été déposée auprès du Conseil Départemental du Tarn au titre du FAVIL 2023 pour un montant de 6 063.05 € HT.

Considérant que le montant des travaux subventionnables est plafonné à 14 491.73 € HT représentant un montant maximal d'aide pouvant être octroyé de 6 521.28€,

Considérant les butées de stationnement nécessaires à la sécurisation du stationnement devant le groupe scolaire et le devis correspondant de 777.00€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Modifie la demande de subvention FAVIL 2023 pour présenter :
 - Sécurisation Rue Jean Moulin : 3030€ HT
 - Modernisation Impasse René Charlier : 11 253€ HT
 - Sécurisation parking du groupe scolaire : 777€ HT
- Sollicite le Conseil Départemental au titre du FAVIL 2023 pour obtenir une subvention de 6 521.28€
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Vote à l'unanimité

Recensement population 2024 – Coordonnateurs communaux



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Régionale de l'INSEE l'a informé que le recensement de la population de la commune doit être réalisé en 2024 du 18/01/2024 au 17/02/2024 et demande notamment la nomination de coordonnateurs communaux qui seront responsables de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Ceux-ci seront assistés d'agents recenseurs.

Il propose de désigner par arrêté Mmes PIOVESAN Martine, Adjointe et ALBERT Emmanuelle, secrétaire générale.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Approuve cette proposition
- Charge le Maire de signer tout arrêté et pièces nécessaires à l'organisation du recensement.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Vote à l'unanimité

Informations

A la fin de la séance, Monsieur le Maire a remercié les élus présents au Conseil Municipal, ainsi que tous les membres de commissions pour leur travail depuis le dernier conseil municipal, et leur souhaite un très bel été.